

Lutte contre les constructions illégales à Agadir : Des poursuites judiciaires seront incessamment diligentées

Actualité Maroc

Posté par: Administrateur

Publié le : 08-02-2012 00:32:07

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, Charki Draïss, a présidé dernièrement une réunion au siège de la wilaya d'Agadir consacrée aux problèmes de l'urbanisme et au phénomène d'occupation et de construction illégale dans les domaines forestier et maritime à Agadir et dans la région.

Cette réunion s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, du wali inspecteur général de l'administration territoriale, du wali directeur général des collectivités locales, du wali de la région de Souss-Massa-Drâa, du gouverneur de la préfecture d'Agadir Idaoutanane, des autorités locales, du procureur du Roi près le tribunal de première instance d'Agadir, du président du Conseil préfectoral, des députés de la région au Parlement, des présidents des Chambres de commerce, d'industrie et de services, d'agriculture et d'artisanat et des pêches maritimes, du maire de la ville, des présidents des communes rurales de Drarga, Aourir et Tamri, des responsables des différents services de la sécurité publique (Gendarmerie Royale, Sûreté nationale et Forces auxiliaires) et des responsables des services extérieurs concernés.

Au cours de son intervention, le ministre a d'abord souligné que ce phénomène, qui a pris des proportions très graves dans la région d'Agadir, a attiré des spéculateurs et le lobby immobilier, et que ces derniers ont profité de la situation qu'a vécue le Maroc durant le Printemps arabe. Et d'ajouter que cette mafia s'est enrichie d'une façon illicite. Photos à l'appui, il a annoncé que des immeubles de quatre étages et des villas mitoyennes avaient été construits sur le domaine maritime.

Par ailleurs, il a affirmé qu'une commission d'enquête a été désignée pour déterminer les responsabilités de chacun et que des poursuites judiciaires seront engagées contre les responsables.

Dans leurs interventions, les députés, les présidents des Chambres professionnelles, le président du Conseil préfectoral, les présidents des communes concernées ont tous été unanimes à condamner avec la plus grande fermeté cette pratique illégale. Toutefois, ils n'ont pas manqué aussi de soulever tous les problèmes inhérents à l'urbanisme dans la ville d'Agadir déclarée "Ville sans bidonvilles" et que ce véritable fléau de construction anarchique et illégale risque encore une fois de défigurer.

Toutes les interventions sont donc allées dans le sens d'une simplification très rapide des procédures administratives en la matière, de l'octroi de facilités aux citoyens qui voudraient construire leur propre logement conformément aux lois en vigueur.

Elus et présidents des communes rurales ont demandé au ministre et au secrétaire général du ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville que leurs communes rurales et celles qui sont dans la même situation soient le plus tôt possible dotées de documents d'urbanisme

dont l'absence gèle toute action dans ce domaine et parfois depuis plusieurs années.

Dans son intervention, le maire de la ville d'Agadir qui a beaucoup souffert de ce phénomène, a exhibé le plan d'un lotissement illégal dans les piémonts. Il a également remarqué que des logements à caractère social à Adrar et dans le haut Anza n'ont toujours pas été distribués par Al Omrane. Il a également rappelé qu'en ce qui la concernait, la commune d'Agadir avait fait son travail et que des procès-verbaux d'infractions au Code de l'urbanisme avaient été dressés en temps opportuns mais que rien n'avait été fait dans ce sens du temps de l'ancien gouvernement.

Il est à noter que rien qu'à Ighil Adardour, Aït Taoukt, Aït El Moudden dans les piémonts de la ville d'Agadir (ils ne faisaient pas partie du périmètre urbain avant 2003), plus de 700 constructions illégales ont été déjà détruites et que dans cette zone, 900 habitations avaient été construites dans le domaine forestier.

Et pour se faire une idée de l'ampleur de ce phénomène dans la préfecture d'Agadir Idaoutanane durant le Printemps arabe, rappelons qu'en 2009, 142 infractions au Code de l'urbanisme ont été relevées et soumises au Parquet, qu'en 2010, ce chiffre est passé à 239 et qu'en 2011, il a été de l'ordre de 3063 infractions.

Enfin, signalons que cette vaste opération de démolition qui a mobilisé d'importantes forces de sécurité et de gros moyens matériels, se poursuit toujours avec rigueur et détermination et que les constructions illégales démolies jusqu'à présent à Agadir, Aourir et Aghroud se comptent par centaines. Cette opération se poursuivra d'ailleurs jusqu'à l'éradication totale de ce phénomène.

A l'issue de cette réunion, Tarik Kabbage, maire d'Agadir, a déclaré à Libé : «L'autorité avait reçu des instructions pour ne pas intervenir. Et aujourd'hui, elle intervient pour rétablir l'ordre dans cette ville. Nous sommes tous pour la défense des intérêts des citoyens. Et il faut savoir que les citoyens qui habitaient depuis longtemps au niveau des piémonts ont manifesté leur désapprobation envers ces constructions illégales. Aujourd'hui, au niveau de la ville, les citoyens et les élus d'Agadir refusent l'anarchie dans cette ville. Et ça, c'est très important. Donc, nous nous félicitons de l'intervention de l'autorité, et nous demandons à ce que ceux qui ont été victimes des pratiques frauduleuses de tous ces courtiers déposent plainte pour que l'on puisse savoir comment et quels mécanismes ont permis cette catastrophe au niveau de la ville d'Agadir.»

Pour sa part, Es-Saïd Zniber, secrétaire général du ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville nous a dit : « Je voudrais rappeler que le gouvernement a fourni un gros effort dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat, et en particulier en ce qui concerne l'habitat social et les documents d'urbanisme. Mais malgré cela, des constructions illégales sont apparues dernièrement, et c'est ce qui a d'ailleurs fait l'objet de cette réunion à l'issue de laquelle s'est dégagé un consensus avec toute l'assistance, et en particulier les députés et présidents des communes pour que ce phénomène soit maîtrisé et que des efforts soient fournis pour l'éradiquer.»

L'Opinion